



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Convocation : 13 septembre 2021

Affichage : 27 septembre 2021

Étaient présents : Gérard Collet, Jean-Luc Point, Delphine Rousseau, Françoise Thomas-Collet, Alain Servaes, Roger Boisumeau, Christelle Drahonnet, Christian Bory, Laetitia Poulter et Dominique Martinet.

Absente excusée : Joëlle Charieau qui donne pouvoir à Roger Boisumeau.

Secrétaire de séance : Françoise Thomas-Collet.

Tous les présents masqués et respectant les gestes barrières. Pas de public.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2021

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Convention d'implantation des points de collecte d'OM et tri sélectif

Le nouveau système de collecte et de traitement des déchets sera mis en place à Loubillé par la communauté de communes Mellois en Poitou, courant octobre 2021.

La communauté de communes demande à chaque commune de signer une convention précisant les obligations de chacun.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention d'une durée de 10 ans.

Cession du mobilhome servant de vestiaire, réfectoire, sanitaires pour le personnel technique

Le maire précise que ce mobilhome, sorti d'usine en 1995, acheté d'occasion par la commune en 2009, n'a plus d'utilité depuis l'acquisition de l'ensemble immobilier du Chiron.

Aussi, la municipalité décide de s'en séparer.

Concernant le prix de cession, après avoir pris en compte la vétusté et les frais à engager pour une remise en état, à l'unanimité les élus conviennent de céder gratuitement ce mobilhome à qui prendra en charge l'intégralité des frais d'enlèvement et de convoyage. En aucun cas, les moyens humains et matériels de la commune devront être mobilisés.

SIGIL (système d'information géographique d'intérêt local) - Renouvellement de la convention de partenariat

Après avoir entendu le maire, les élus, à l'unanimité, autorise le maire à signer le renouvellement, pour une durée de 5 ans, moyennant une redevance annuelle de 180 € par an, de la convention de partenariat.

Convention CNRACL – Aide à la liquidation des droits à la retraite des agents

En l'état actuel de la pyramide des âges des effectifs, aucun agent n'est potentiellement concerné par une mise à la retraite due à l'âge pendant la durée de la convention proposée par le Centre de Gestion 79. Néanmoins la mise à la retraite peut intervenir si un agent est déclaré invalide.

Les élus, à l'unanimité, autorisent le maire à signer l'avenant prolongeant d'un an la convention en cours.

CDG 79 – Taux d'avancement du grade des agents titulaires

Suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique, le conseil vote pour les taux de promotion d'avancement à 100% sur les grades suivants : rédacteur principal 1^{ère} et 2^{ème} classe, agent de maîtrise principal et technicien principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU - M57) - signature de la convention avec la DGFIP

La commune de Loubillé retenue pour expérimenter le CFU au 1^{er} janvier 2021 doit délibérer pour acter ce changement de maquettes budgétaires et de plan comptable. Le conseil municipal à l'unanimité autorise la mise en place du CFU et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec l'État et tous documents afférents.

Caisse des écoles - dissolution

La Caisse des écoles créée en 1882 ne fonctionne plus depuis très longtemps. La dissolution de cette association est possible s'il n'y a pas eu de recettes ou de dépenses pendant 3 ans. Le conseil vote pour sa dissolution.

DM – Régularisation section d'investissement

Le conseil vote en investissement le déplacement de la somme de 26 500 € du compte de résultat vers les comptes de dépenses bâtiments publics et matériels de bureau et informatique corrigeant ainsi la reprise du résultat 2020.

Mise en vente du local technique des Maisons blanches

Après débat, le conseil, à l'unanimité, envisage de se séparer de ce local dont la commune n'aura plus l'utilité dès que le transfert du matériel et de l'outillage vers le Chiron sera achevé.

Le conseil charge le maire de faire évaluer ce local. En fonction du montant de l'évaluation, le conseil prendra position.

Vente d'une parcelle de terrain communal à un habitant de Loubillé

Dans la perspective de la vente de sa propriété, un habitant de Loubillé a demandé à la municipalité si elle était disposée à lui vendre une parcelle de terrain communal de **quelques m²** sur laquelle existe un puits en très mauvais état et non entretenu par la commune depuis de très nombreuses années.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable de principe à cette demande.

Un accord définitif pourra être donné lorsque les conditions de la vente de la parcelle seront connues.

Mise à jour des noms des places de la commune pour le cadastre

La correction des noms des places de la commune nécessite une délibération du conseil. Les élus à l'unanimité déclarent que le nom de la place près de l'église est « Place de l'Église » et que la place devant la salle des fêtes est « Place de la Salle des fêtes ».

Tarif de location de la salle des fêtes

Le conseil décide d'ajouter une tarification pour les associations caritatives :

Associations caritatives nationales reconnues d'utilité publique	gratuit
Autres associations caritatives	
Manifestations gratuites forfait	30 €
Manifestations payantes forfait	50 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30

La secrétaire de séance